RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 025 DU 17 JANVIER 2024 portant nomination de monsieur **Vignon André SAGBO** en qualité de Président de la Chambre judiciaire de la Cour suprême.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2022-10 du 27 juin 2022 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour suprême ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021;
- vu le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation;
- sur proposition du président de la Cour suprême et du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis du Conseil supérieur de la Magistrature, en sa session du 08 janvier 2024,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 janvier 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Vignon André SAGBO** est nommé Président de la Chambre judiciaire de la Cour suprême.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 17 janvier 2024

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

1

Romuald WADA NI Ministre d'Etat Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; HAAC 2; HCJ 2; C.COM 2; CES 2; MJL 2; MEF 2; AUTRES MINISTERES 20; INTERESSE 1; SGG 4; JORB 1.